le cnam

« (se) COMPRENDRE ENSEMBLE. Inventer de nouveaux savoirs avec la cartographie active »

MONOGRAPHIE

CASACO

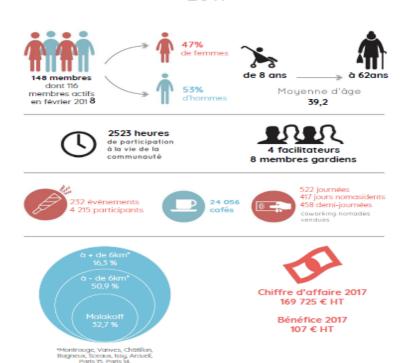
Texte rédigé par les étudiants du Master 2

« Intervention et développement social.

Économie sociale et solidaire »



Nos chiffres clés 2017



De Pascale Delille, Félix Lachesnaie, Claire Poussin et Michelle Vlamynck

TABLE DES MATIERES

Contexte de l'enquête :	2
1. Identification de la structure	۷
2.CASACO, un espace de coworking particulier	7
Le statut : Les particularités d'une SCIC	7
L'histoire de CASACO	8
Les parties prenantes	<u>c</u>
3. Hybridation des ressources	<u>c</u>
Les ressources financières de fonctionnement	10
Les ressources en mutualisation de temps, de savoir-faire et de moyens et droit d'usage	10
Les partenariats publics pourvoyeurs de financements	11
4. Les activités	12
Les temps d'échange réguliers	12
Les initiatives spontanées	12
5.La gouvernance institutionnelle	12
Les principes institutionnels	12
La participation des membres	13
L'organisation	14
Le processus d'évolution actuel	14
6. Les compétences	15
La mise en avant d'un savoir-être ouvert sur les autres	15
La coopération et le développement de savoir-faire	16
Le rôle transformateur de CASACO et le développement des capacités citoyennes	17
7. Les liens avec les politiques publiques	18
L'implantation de CASACO sur la commune de Malakoff	19
La politique départementale en faveur de l'économie collaborative	20
La politique de la région Ile de France	21
8. Territoire et typologie de partenariat	23
Caractéristiques du territoire	23
Typologie des partenaires	24
Le réseau de partenariat public, privé et adhérent	25
Les membres de la tribu	26
Des partenaires hybrides	27

Contexte de l'enquête :

Nous avons pris contact avec Casaco en mars 2018 d'abord par mail puis par téléphone. Nous avons été accueillis par Alice B, une nouvelle salariée de la structure. Nous avons rapidement convenu que nous pourrions passer la journée du 12 avril au sein de Casaco. Lors de cette journée, Alice nous a permis de réaliser quatre entretiens auprès d'une salariée, d'un membre historique, d'un membre récent et d'une chercheuse. Par chance, ce jour était celui de l'Assemblée Générale annuelle ce qui nous a permis de rencontrer de nombreux membres et d'assister à une partie de l'AG. Ainsi, nous avons pu être dans une observation participante de fonctionnement informel et institutionnel du lieu et de nous imprégner de l'atmosphère si particulière de la tribu.

1. Identification de la structure



6 avenue Jean Jaurès, 92240 MALAKOFF

Au cœur d'un quartier dynamique et commerçant, à proximité du Métro 13, du Tram T3, du Périphérique, d'une station Autolib et Velib (juste en face !)...

2: 01.47.35.96.63

■: bienvenue@casaco.fr

http://www.casaco.fr

CASACO, est la contraction de CASA pour maison et CO pour collaboratif.

Cet espace de coworking a été créé en 2014 à l'initiative de Claire LEROUX, Idris IBENJELLAL et Aurélien DENAES.

Aurélien DENAES, ancien chargé de mission dans une association d'accompagnement et de financement de créateurs d'entreprises, a fait le constat suivant: « En accompagnant des entrepreneurs, j'ai réalisé que passé l'accompagnement, ces derniers rentraient chez eux isolés, sans avoir la possibilité d'échanger et de créer de l'émulation autour de leurs projets. C'est pourquoi nous avons imaginé Casaco comme un véritable espace de partage, de travail collaboratif et de bienveillance où les temps informels sont tout aussi importants que les temps de travail. Aujourd'hui, mon rôle est de faire en sorte que l'énergie ne retombe jamais et de connecter les coworkers les uns aux autres pour créer cette émulation nécessaire à tout projet. »

Avec la mutation des modèles traditionnels du travail, une notion inventée dans les années 1980 refait surface : les tiers lieux. Ils ne sont pas seulement les nouveaux bureaux du 21ème siècle, mais une manière de travailler de manière collaborative permettant de redéfinir les contours de nouveaux espaces et usages pour favoriser l'innovation.

La notion de Tiers lieux (The Third Place) est apparue en 1989 dans The Great Good Place, un livre de Ray Oldenburg¹, sociologue américain. Sa définition est à la fois simple et très ouverte puisqu'elle englobe tout lieu de sociabilité autre que la maison et le travail. Il s'agit d'un lieu fréquenté quotidiennement par ses usagers.

Cet espace, loin des "non-lieux anonymes et interchangeables" décrits par Marc Augé², procure un fort sentiment d'appartenance à ses utilisateurs. Il se rapprocherait davantage d'un hyper-lieu, ou lieu intense d'expériences partagées, tel que défini par Michel Lussault³.

ZAD Enjeu CARTOGRAPHIE bêta zone à défendre sociétal DES « ESPACES HYBRIDES » Lutte communautaire version 11/01/2016 Ecolieu Communautés Civiclab Jardin Autonome... autonomes / intentionnelles Autonomie Friche Prototyper Faire avec culturelle Biolab space Autogestion Matérialiser le Vivant Autonomie communautaire Apprendre Logique permaculturelle ue 1/3 lieu Espace Pu olic Numérique Livinglab Fablab « de Hackerspace Coworking Evaluer quartier » Enieu de Enjeu de biens Mutualiser par l'usage marchandisation communs Partager Workcafe Infolab Dynamiser Medialab Innovation ouverte Intropreneuriat Partager l'info Museumlab Image de marque Diffuser viralement [Enjeu transversal Appréhender la complexité de gouvernance I «intégré » Enjeu entrepreneurial CC-BY-SA-NC Prima Terra

Le tiers lieu chez CASACO

Selon un communiqué publiépar l'Agence France Presse, du 16 avril 2018, bien qu'encore marginaux comparés aux bureaux traditionnels, les espaces de travail collaboratif ou "coworking"

¹Ray Oldenburg, The Great Good Place, Etats Unis, Da Capo Press, 1989

²Augé Marc, « Retour sur les « non-lieux ». Les transformations du paysage urbain », *Communications*, 2010/2 (n° 87), p. 171-178. DOI: 10.3917/commu.087.0171. URL: https://www.cairn.info/revue-communications-2010-2-page-171.htm

³Michel Lussault, *Hyper-lieux. Les nouvelles géographies politiques de la mondialisation*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées », 2017, 307 p., ISBN : 978-2-02-132250-7

ont bondi de 80 % en deux ans en France, modifiant progressivement les modes de travail d'entreprises de toutes tailles.

Début avril a démarré une consultation publique nationale en ligne - menée jusqu'au 15 juin 2018 - qui doit inspirer la mission sur le coworking confiée début février à Patrick Levy Waitz par le ministère de la Cohésion des territoires.

L'enjeu, dit le gouvernement, est de "proposer des pistes d'actions très concrètes" afin de multiplier ces espaces sur "l'ensemble des territoires", alors qu'ils voient aujourd'hui le jour dans les métropoles dynamiques.

Né dans la Silicon Valley en Californie, le coworking "marche très bien à Londres et se développe en France comme dans d'autres pays européens", dit à l'AFP Virginie Houzé, directrice des études et de la recherche chez Jones Lang Lasalle (JLL).

Après avoir surtout accueilli des travailleurs free-lance et des startups, ces espaces connectés dont la décoration branchée, ludique et conviviale joue sur le "comme à la maison" pour stimuler la créativité, attirent désormais bien plus largement. On y trouve "des entreprises de tous les secteurs: l'industrie, les services financiers, immobiliers, la banque... l'écosystème est bien plus diversifié qu'on ne pourrait le penser", souligne Mme Houzé.

Ainsi en Ile-de-France où il ne représente encore que 3 % des ventes et locations de bureaux, le coworking "affiche un dynamisme qui chahute déjà le marché des bureaux traditionnels", constatait JLL dans une étude publiée en mars 2018.

Cette société de conseil en immobilier tertiaire s'est penchée sur les "espaces hybrides" qui mêlent des espaces de coworking, généralement situés en rez-de-chaussée des immeubles, et des bureaux réservables à la demande par les entreprises.

"Principalement situés dans les quartiers d'affaires et dans des immeubles de bureaux traditionnels" au cœur des villes, "ces espaces mixtes sont aujourd'hui utilisés tant par des travailleurs indépendants que par des grands groupes", notait l'étude. Leur offre comprend un "accès aux salles de réunion, des animations et une variété importante de services, payants ou non", dans des locaux dont la taille tend à croître, atteignant 4.000 m2 en moyenne, note JLL.

En accroissant la concurrence pour les bureaux les plus prisés, "les modes de travail émergents modifient la demande et les niveaux des loyers dans les nouveaux quartiers des villes", notait dans une étude publiée en décembre la société de conseil en immobilier d'entreprise Savills.Pour elle "les espaces flexibles, les surfaces de coworking et les tiers-lieux pourraient, à moyen et long terme, devenir aussi recherchés" que les bureaux neufs traditionnels.Ces lieux pourraient représenter 10 à 20 % des espaces de bureaux en France, dans 5 ans.

La France compte aujourd'hui 600 espaces de coworking. Ce secteur est en pleine expansion. Depuis 2012, leur nombre a été multiplié par 10⁴.

⁴Site La Réclame, principal média français dédié à la créativité et à l'innovation dans le monde de la communication, chiffres 2017, consulté le 17.06.2018.

2.CASACO, un espace de coworking particulier

CASACO est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) sous statut SARL

C'est d'abord une dynamique collective qui caractérise cette entreprise coopérative. La coopérative permet de concilier la performance économique et la recherche d'un fonctionnement collectif et démocratique au service d'un projet.

Le statut : Les particularités d'une SCIC

"Le statut de SCIC a trouvé sa forme actuelle récemment et est le fruit d'une longue réflexion pour trouver une nouvelle réponse au service de développement local et à l'innovation sociale, pour permettre de mettre en place des solutions collectives et entrepreneuriales sur un territoire ou dans une filière économique"⁵.

Créée par la loi 2001-624 du 17 juillet 2001⁶, la SCIC est une <u>société</u> de personnes qui prend la forme commerciale de société anonyme (SA), de société par actions simplifiées (SAS) ou de société à responsabilité limitée (SARL). S'agissant d'une société, elle est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés, soumise aux impôts commerciaux et aux impératifs de bonne gestion et d'innovation.

C'est également une **coopérative**, ce qui implique une gestion démocratique (« une personne = une voix »), et un mode de fonctionnement ne privilégiant pas la lucrativité. Le capital de la SCIC appartient aux salariés mais peut aussi être détenu par les bénéficiaires de l'activité (les clients, les usagers, les fournisseurs) et par une troisième catégorie d'actionnaires regroupant des collectivités locales, des bénévoles, des financeurs, ... mais aucune de ces parties prenantes ne peut avoir la majorité, ce qui implique, de fait, un partage des pouvoirs.

La valeur nominale de la part sociale est fixée par les statuts. Le capital constitué par le total de ces parts est variable, ce qui permet la libre entrée et sortie des sociétaires.

Les excédents, à chaque clôture des comptes, sont affectés aux réserves impartageables pour au moins 57,5% d'entre eux (ce taux peut être porté à 100%, à chaque assemblée générale ou par les statuts). La part du résultat ainsi affectée aux réserves est déductible de l'Impôt sur les Sociétés (IS)

La SCIC est soumise à une procédure de révision, tous les 5 ans, pour analyser l'évolution du projet coopératif.

CASACO a fait le choix de réserver 85% à la réserve impartageable et 15% à la réserve légale, conformément à l'article 29 des statuts.

Enfin, la SCIC soutient un <u>intérêt collectif</u> qui rassemble les associés et l'environnement, c'est le caractère d'utilité sociale.

⁶Loi n°2001-64 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel. JO du 18-09-2001

⁵"De l'association à l'entreprise coopérative", article des ASH du 25-05-2018, n°3062, pp 31-36

L'objet d'une SCIC est « la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale » Article 19 quinquies – Loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

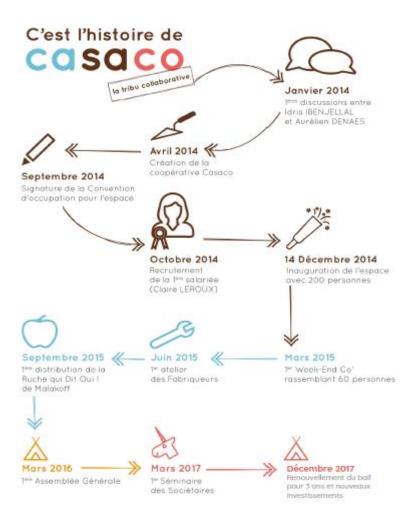
Ancrée sur un territoire géographique, au sein d'une communauté professionnelle ou encore dédiée à un public spécifique, la SCIC peut recouvrir tout type d'activité qui rend des services aux organisations ou aux individus.

Ainsi, une SCIC permet d'associer toute personne physique ou morale, de droit privé ou de droit public, autour d'un projet commun. Pour se constituer, une SCIC doit obligatoirement associer :

- Des salariés (ou en leur absence des producteurs agriculteurs, artisan, ...)
- Des bénéficiaires (clients, fournisseurs, bénévoles, collectifs de toute nature, ...),
- Un 3^{lune} type d'associé, selon les ambitions de l'entreprise (entreprise privée, financeurs, association, ...).

Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics territoriaux peuvent devenir associés et détenir jusqu'à 50% du capital.

L'histoire de CASACO



L'innovation du statut SCIC réside dans la possibilité d'associer autour d'un même projet, des acteurs multiples. C'est ainsi un partage démocratique du pouvoir (une personne = une voix), une protection de l'entreprise contre une prise de contrôle majoritaire par des investisseurs extérieurs et la possibilité offerte aux salariés de s'investir dans une aventure humaine.

Les parties prenantes

Les **parties prenantes** de l'initiative sont les salariés de CASACO et les bénéficiaires (entrepreneurs, travailleurs indépendants, créateurs de startup, ...)

En 2017, CASACO compte 4 salariés.

Alice B.D. CDI 39h, responsable de la coopérative. Elle assure le fonctionnement administratif et financier, les RH mais aussi la coordination. Diplômée de Sciences Po, Grenoble, titulaire d'une licence en politique économique et sociale, et d'un Master en relations internationales. Elle possède une expérience associative dans l'insertion professionnelle.

Nathalie P. CAE/CUI en CDI 20h. Chargée d'accueil et responsable de toute la partie logistique du lieu.

Adeline R, CDD 20h, Chargée d'accueil et responsable de la tribu, en charge de tous les événements et de la communication.

Aurélien DENAES, CDI 17h. Gérant et animateur de la coopérative.

CASACO ne compte pas de bénévole actif. Il y a 148 membres, ce sont des adhérents et donc des utilisateurs.

"En fait, on a des membres et des associés. On devient membre à partir du moment où on décide de fréquenter CASACO, c'est vraiment l'utilisation. Là on a une centaine de personnes qui paient une adhésion mensuelle, qui font partie de notre communauté, de notre réseau et qui viennent certains tous les jours, d'autres un peu plus ponctuellement en fonction des besoins, des disponibilités, etc". (Alice, salariée)

3. <u>Hybridation des ressources</u>

L'apport de toutes les parties prenantes dans une organisation de l'économie solidaire, alimente l'hybridation des ressources (marchandes et non marchandes, monétaires et non monétaires), une des spécificités de l'économie solidaire dans la primo-définition qui en a été faite (Laville et Eme,1995), apport qui va du financement public ou participatif, en passant par de l'échange publicitaire sous forme de réciprocité promotionnelle, jusqu'aux supports d'usagers/consommateurs, des *AMAP* aux nouvelles coopératives de consommateurs, comme La louve à Paris ou les GASE (Groupement d'Achat Solidaire et Éthique), en passant par les partenariats avec les pouvoirs publics (subventions ou achats publics socio-responsables).

La grille de lecture de l'hybridation des ressources, qui fait donc partie de la définition traditionnelle de l'économie sociale et solidaire, est particulièrement pertinente pour mieux comprendre les modèles de fonctionnement des Tiers-Lieux. En effet ces espaces collaboratifs

fonctionnent avec despartenariats publics, privés et des échanges ou des mutualisations de services, organisés par les parties prenantes de ces espaces. Nous proposons ci-après une catégorisation de ces différentes ressources, qui contribuent à la viabilité économique de Casaco.

Les ressources financières de fonctionnement

"Nous, nos ressources, c'est notre chiffre d'affaires, on est avant tout une entreprise, on vend des services, via le coworking, la location de salle de réunion, la privatisation événementielles, aussi avec nos partenaires, par exemple la Ruche qui dit oui, et on développe une offre de formations, la CASACADEMY" (Alice, salariée)

CASACO a été créée sous la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) en Société à Responsabilité Limitée (SARL). Le capital variable est partagé entre les sociétaires, répartis entre trois collèges, qui achètent des parts sociales (à 20€ la part).

En 2018, les associés détenant une ou plusieurs parts de la coopérative sont passés au nombre de 56. *Une centaine de personnes paient une adhésion mensuelle, en simple membre*. Ces personnes ont des statuts nomades ou résidents, selon s'ils disposent d'un bureau dédié ou d'une simple mise à disposition temporaire des lieux, ce qui module leur contribution financière.

Les ressources en mutualisation de temps, de savoir-faire et de moyens et droit d'usage

CASACO compte huit membres gardien qui ont en charge de maintenir le lieu ouvert en dehors des heures de présences des salariés. En échange de ces services, ces membres se voient proposerdes heures de coworking gratuites (disposition de l'espace de la coopérative non facturé) : il s'agit d'un échange informel de mise à disposition d'espace, en échange de temps dédié, qui fait l'objet d'un accord tacite mais pourrait s'évaluer en terme d'économie financière pour Casaco (si des salariés avaient été rémunérés pour faire l'accueil du lieu, par exemple). Les systèmes d'échange locaux ont parfaitement organisé ce type d'échanges de temps contre des biens matériels ou des droits d'usage, avec des logiciels ad hoc (http://communityforge.net/ ouhttps://www.cyclos.org/). La loi de 2014 sur l'ESS permet que les organisations de l'ESS puissent émettre des monnaies complémentaires désormais.

Dans le cas de Casaco, l'échange n'est pas formalisé par l'intermédiaire d'une monnaie et ne fait l'objet que d'un accord tacite. Mais une banque du temps pour diversifier ce type d'échanges participerait aussi à l'hybridation des ressources.

Les mutualisations de connaissances et de savoir-faire se sont construites dans l'informalité mais permettent un apport important de ressources qui pourraient s'évaluer aussi en terme monétaire.

« Ici, il y a beaucoup de domaines différents. C'est très sympa de découvrir ce qu'ils font mais je ne pensais pas que cela serait utile au niveau professionnel. En fait, quelqu'un qui faisait de l'accompagnement à l'innovation voulait réorienter son action vers les entreprises et nous a proposé quatre ateliers pour roder sa méthode. C'est gratuit et je trouve ça génial. On s'aide les uns les autres. Les autres ne sont pas dans les mêmes domaines mais ce n'est pas gênant. On s'explique les choses, lui apporte sa méthode. »Brigitte (membre de CASACO)

La ruche qui dit oui est hébergée gratuitement par CASACO et propose son marché de produits fermiers et d'artisanat local. Elle est ouverte aux habitants de Malakoff et à toutes personnes

intéressées par ce service de proximité. Elle travaille avec 27 producteurs locaux et compte approximativement 1300 personnes inscrites à l'année. Elle valorise la production locale et les achats en circuits courts.

Les partenariats publics pourvoyeurs de financements

Les Partenaires publics sont la région Île de France, le département des Hauts de Seine et la ville de Malakoff.

<u>La municipalité de Malakoff</u>: la dimension coopérative de *co-working* correspondait à sa vision politique. Elle a soutenu l'initiative en achetant les locaux. L'aménagement du lieu a été conçu avec la mairie. La coopérative est désormais locataire de la municipalité à un prix un peu inférieur à celui du marché. Une forme d'échange peut aussi s'apprécier car la mairie identifie Casaco en tant que vivier de compétences pour leur recrutement, pour co-organiser des événements ouverts sur la ville, etc. **Le Fab Lab associatif et ses « fabriqueurs** », logé à Casaco, regroupe une cinquantaine d'adhérents et propose des activités périscolaires, qui permet la fréquentation de ce lieu aux enfants de Malakoff (construction technologique, initiation à l'outil numérique et impression 3D).

Département et région

CASACO est soutenu politiquement par le **département des Hauts de Seine** et a reçu une subvention au démarrage à hauteur de 65 000 €.

La région a saisi l'intérêt de tels espaces pour une politique de soutien au développement durable car ces lieux intermédiaires permettent de diminuer le nombre de trajets domicile-travail, désengorger les transports routiers et ferrés et diminuer les émissions de CO₂, en offrant aux Franciliens une alternative au télétravail à domicile. Il s'agit d'un gain collectif pour la collectivité qui pourrait s'estimer en valeur monétaire mais justifie l'investissement financier de la région.

Clients privés extérieurs au projet

Casaco peut effectuer des locations de salle, tout ou partie des lieux (exemple : le Crédit Mutuel, Orange). Les prix appliqués à ces clients permettent d'accueillir sans contrepartie financière d'autres partenaires avec moins de moyens financiers (Comme Culture 21 association de culture populaire,..) et ainsi d'équilibrer les comptes de la coopérative.

Chaque membre de CASACO effectue des prestations payantes pour son propre compte mais peut aussi se regrouper avec d'autres membres pour répondre à plusieurs, à des appels à projets/appels d'offres...

L'ensemble de ces flux toujours économiques, parfois monétaires, participent tous à l'activité de ce tiers lieu dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, qui revendique cette mixité de moyens et cette hybridation des ressources comme une de ses principales caractéristiques

Les modèles de financement des Tiers-Lieux se développent entre économie traditionnelle et contributive en se basant sur des partenariats publics, privés et personnels. Le Tiers-Lieu en tant que structure organisée dispose d'un système économique particulier. Comme toute structure, son financement peut reposer sur trois piliers potentiels : le revenu issu de ses activités propres, des fonds publics et des donations privées. Le Tiers-Lieu déploie son activité en s'appuyant sur ces trois piliers en parallèle. Le modèle économique de CASACO est décrit comme celui de « Robin des bois ». Il consiste à facturer les prestations en fonction du poids et des possibilités économiques de ses usagers.

4. Les activités

Les temps d'échange réguliers

- Mardi de CASACO (1 fois / semaine) : présentation d'un métier, d'une méthodologie, d'un projet... par un coworker ou un invité extérieur. Une vingtaine de participants.
- Calumet et Calumet de la Culture (1 fois / mois) : chacun peut prendre la parole 3 minutes
- Ateliers professionnels (au fil des demandes et propositions) pour monter en compétences sur divers sujets
- Journée des Membres (1 fois / mois) avec repas, co-working gratuit, séance photo...
- Ateliers par et pour les membres (1 fois / semaine) : dessin, écriture, design 3D...
- Brainstormings pour faire fonctionner l'intelligence collective (en fonction des demandes), une dizaine dans l'année
- Soirées Apéros (1 fois / mois) de façon préparée ou informelle
- Grandes soirées (deux par an : Barbecue et la soirée anniversaire)
- CASAgoras : 3 soirées (*J'ai pas Voté* + *Ma Vie Zéro Déchet* + *ESS et Argent*) avec entre 25 et 60 participants

Les initiatives spontanées

Ces temps d'échanges permettent à des initiatives spontanées d'émerger dans un cadre souple. Cette souplesse permet aux membres qui ne souhaitent pas s'investir dans le cadre formel de la gestion du lieu de s'approprier l'espace et de s'investir dans la vie de groupe sans se confronter à des lourdeurs associatives.

Ainsi, CASACO a pour principe de faciliter la vie de la tribu par la mise en place de nombreuses animations visant à faciliter la coopération entre les membres et l'émergence d'initiatives spontanées. Les différents acteurs que nous avons rencontrés, ont insisté sur la différenciation entre ce qui relève de la « vie de la tribu » et l'émergence d'une gouvernance participative plus institutionnalisée. CASACO semble traverser une évolution dans son modèle que nous allons tenter de présenter.

5.La gouvernance institutionnelle

Les principes institutionnels

CASACO se veut être un projet collectif servant l'intérêt collectif de ses différentes parties prenantes. Les initiateurs se sont inspirés des valeurs et des principes coopératifs définis par l'Alliance Coopérative Internationale : « prééminence de la personne humaine, démocratie, solidarité, un sociétariat multiple ayant pour finalité l'intérêt collectif au-delà de l'intérêt personnel des membres, l'intégration sociale, économique et culturelle dans un territoire déterminé par l'objet social ».

Les décisions concernant les grandes orientations de l'association sont votéeslors de l'Assemblée Générale annuelle où trois collèges décisionnaires sont représentés selon les modalités suivantes :

- Les salariés : personnes physiques employées par la société coopérative. Ce collège a actuellement 45% des droits de vote.
- *Les bénéficiaires* : personnes physiques ou morales utilisant les services de la coopérative. Ce collège a 10% des droits de vote.
- *Les partenaires* : personnes physiques ou morales contribuant par tout autre moyen à l'activité de la coopérative. Ce collège a 45% des droits de vote.

« La spécificité des SCIC c'est qu'il y a des collèges de voix. Un homme = une voix, c'est vrai au sein du collège et après chaque collège a un poids particulier qui permet de pondérer. » (Alice, salariée)

Le capital variable est partagé entre les sociétaires, réparti entre ces collèges, avec des parts sociales à 20€. L'admission de nouveaux sociétaires est votée en Assemblée Générale. Un gérant est choisi par l'Assemblée Générale pour une durée de 6 ans : actuellement, il s'agit d'Aurélien DENAES. La gouvernance est partagée entre les salariés, les partenaires, les financeurs mais aussi les usagers qui sont au cœur du projet.

La participation des membres

En 2017, un Conseil Coopératif a été lancé, 9 personnes représentant les associés de la coopérative, avec 2 co-présidents, pour conseiller la gérance dans ses choix. Le conseil coopératif est le lieu de l'élaboration de la gouvernance. Les membres sont choisis selon les modalités de l'élection sans candidat (proposition sur bulletin de quelqu'un et les objections à cette candidature sont débattues collectivement). Le conseil coopératif propose ses axes de travail. Huit rassemblements ont été organisés, et de nombreux sujets abordés. Il a fallu se caler sur le rôle et les latitudes de ce Conseil. Après une première année où il a fallu définir le rôle et les latitudes de ce Conseil, le format est reconduit.

"C'était un souhait d'Aurélien et Claire de construire un lieu coopératif. La gérance voulait partager un peu de ses soucis. C'était annoncé comme cela parce que c'est stressant les décisions tout seul. Partager la gestion de la tribu, les soucis financiers, des informations. Nous, conseil coopératif, on s'empare du sujet. Par exemple, il y eu des travaux ; c'est le conseil coopératif qui a été très impliqué : des travaux pourquoi faire, pour faire du chiffre d'affaire, louer un peu plus de salles de réunions, si on bouge cela la cela fait un bureau en plus, on sera plus confortable. Dans le modèle économique, le conseil coopératif est force de propositions". (Grégoire, membre associé historique)

En plus de cela, CASACO compte huit membres gardiens qui ont en charge de maintenir le lieu ouvert en dehors des heures de présences des salariés. En échange de ces services, ces membres se voient proposer des heures de coworking gratuites.

« On a toute une équipe de ce qu'on appelle les gardiens, qui sont capables, quand nous équipe salariée ne sommes pas là, d'être en responsabilité pour le lieu, et d'assurer l'accueil en notre absence et eux en échange, ils ont accès à l'espace. Il y a une équivalence entre le temps qu'ils consacrent pour la communauté, en temps de coworking qui leur est mis à disposition » (Alice, salariée)

Ces différents statuts correspondent à l'organisation formelle de l'institution. Face à cela, les salariés animateurs ont à cœur de développer une forme d'organisation informelle dans laquelle les membres peuvent s'investir plus facilement.

L'organisation

"On distingue vraiment la vie de la communauté et de la tribu, de la vie de la coopérative, car ce sont deux fonctionnements parallèles qui sont liés, qui ont des passerelles, mais ce n'est pas parce qu'on fait partie de la communauté qu'on est sociétaire et vice et versa".(Alice, salariée)

Les espaces d'élaboration et d'échanges

La particularité de CASACO est de favoriser les temps d'échanges formels (temps organisés) ou informels (les temps de repas, de pause...). Ces temps permettent aux membres de se connaître et d'échanger sur leurs préoccupations et leurs besoins. L'organisation de ces temps conviviaux est confiée le plus souvent aux salariés mais il peut aussi arriver que des membres s'en chargent euxmêmes. L'objectif principal de ces temps d'échanges est de favoriser l'interconnaissance et la collaboration des membres mais ils permettent aussi de faire émerger une forme de gouvernance informelle.

"Tout ce qui est de la tribu (comment encourager les échanges entre les gens et la coopération) ce serait plus facilement proposer de façon plus informelle aux coworkers (sous une forme des mardis de Casaco). On met des sujets à l'heure du déjeuner sur lesquels les gens discutent sur les canapés. Il en sort une voix qui n'a pas besoin de vote. Les décisions formelles ont besoin d'être dans un cadre formel mais la gestion de la communauté peut se faire dans un cadre un peu plus dynamique, un peu moins besoin de cadre". (Grégoire, membre associé historique)

Le processus d'évolution actuel

Lors de ces premières années, la gouvernance de CASACO a été caractérisée par la mise en avant des initiateurs et des salariés. Cette forme de gouvernance qui a été nécessaire à la mise en place de la communauté, est amenée à évoluer vers une gouvernance plus coopérative.

"Là ces 3 dernières années, c'était vraiment une gouvernance de lancement de projet et là on est en train de passer à une gouvernance coopérative vraiment. Enfin on ne peut pas tout lancer en même temps, c'est un vrai principe de réalité. A un moment donné, c'est un petit groupe qui fait et qui actionne plein de choses et il y a un moment donné où il faut que ça bascule dans autre chose. C'est un travail qui demande beaucoup de mobilisation, de tous, la capacité à se mettre en retrait pour certains, d'autres se mettre en avant. C'est un processus quoi". (Alice, salarié)

Lors de l'assemblée générale du 12 avril 2018 à laquelle nous avons pu assister, une évolution des collèges décisionnaires a été votée.

Vers une double gouvernance institutionnelle et communautaire

La place et le rôle du conseil coopératif été un élément de réflexion important au sein de CASACO. Durant sa première année d'existence, cette instance a appris à se positionner. Elle semble aujourd'hui s'orienter vers un rôle d'instance consultative relative à la vie institutionnelle. Grégoire explique cette orientation et les interrogations que cela suscite :

« On essaie d'aller un peu plus loin. Aurélien voulait qu'on aille vers une formule... le conseil coopératif propose à la gérance et émet des avis. Ce sera pris en compte et dans quelques temps on pourra aller vers un format conseil d'administration qui dirige la gérance. Aurélien voulait nous pousser la dedans mais on s'aperçoit qu'il faut une maturité, du temps. On parle des travaux mais finalement...Le conseil coopératif a-t-il envie de tout décider ? Il ne suffit pas de dire, on peut distribuer le pouvoir mais les gens le veulent ou ne le veulent pas (rires). Vous voyez dans les associations ceux qui sont au bureau : il n'y a pas beaucoup de monde dans un syndic, les gens ne sont pas toujours là. Il faut trouver cet équilibre. Jusqu'où aller ? Récemment, au dernier conseil coopératif, on voulait dissocier les décisions prises dans la gestion de l'entreprise et les décisions prises dans la gestion de la tribu, de la communauté. Les décisions de l'entreprise seraient du côté du formel, ce serait le conseil coopératif qui pourrait dériver en conseil d'administration. » (Grégoire, membre du conseil coopératif)

Ainsi, le conseil coopératif est vu comme une instance grandissante dont l'objectif est de lui permettre d'assumer la gestion de CASACO. Ce processus nécessite du temps et un certain nombre d'étapes intermédiaires avant d'être effectif. Cette orientation a pour but de laisser la gestion de la vie communautaire dans un cadre informel favorisant l'investissement de tous et les prises d'initiatives.

6. Les compétences

Les compétences principales mobilisées sont transversales, collectives, professionnelles, relationnelles et spécifiques. Ce sont les compétences nécessaires pour travailler dans l'ESS

En collaborant et coopérant, chacun développe ses compétences individuelles. Casaco fonctionne également sur le modèle de l'organisation apprenante.

« Les gens viennent d'abord pour des ressources, après ils restent pour de la coopération puis ils trouvent l'aspect affectif. » (Grégoire)

La mise en avant d'un savoir-être ouvert sur les autres

Le cœur du projet de CASACO est d'organiser les échanges et la coopération entre les coworkers afin de faire communauté de travail. Cette spécificité a pour conséquence l'instauration au fil du temps d'un mode de sociabilité nécessitant une ouverture, une disponibilité et une curiosité vis-à-vis des autres coworkers. Bien qu'une telle formepuisse exclure certaines personnes, beaucoup de coworkers se retrouvent dans ce mode de savoir être au travail.

« Ce qui serait indispensable pour vivre ici, c'est l'ouverture aux autres. Il y a des personnes qui restent un peu dans leur coin, ce n'est pas trop grave. Ici, il y a beaucoup de gens qui sont très soucieux de leur implication citoyenne soit par l'écologie soit par la participation à la vie de la ville ou les actions sociales (...)Par exemple, le premier jour je me suis dit que cela pourrait être sympa de déjeuner avec les autres. J'ai demandé à Adeline et elle m'a expliquée que les gens déjeunent ici à telle heure. Je me suis pointée et cela s'est fait naturellement. Les gens sont venus me voir. C'est systématique ici, les gens viennent te voir et te demandent, tu fais quoi ? Ça ce sont les interactions informelles. » (Brigitte)

Cette forme de sociabilité est pensée et organisée par l'équipe salariéedans la manière d'accueillir les nouveaux ou de proposer des temps d'échanges. Le souci de connaître l'autre au-delà de son activité professionnelle est récurrent dans les témoignages que nous avons recueillis.

« C'est un élément fort. C'est faire rencontrer d'autres personnes et faire communauté. Dans l'animation, on a les mardis de CASACO où les gens sont encouragés à présenter, soit leur travail, soit une passion. Une personne a présenté son travail avec les migrants. On partage d'autres choses que le travail. On est des êtres entiers et il y a un vrai effort d'animation pour faire cela. Christelle, la chercheuse, nous a pointé cela du doigt, le fait qu'on faisait communauté en révélant les individualités de chacun. » (Grégoire)

Au-delà de l'aspect humaniste d'une telle démarche, l'instauration d'une telle forme de sociabilité a des conséquences directes sur la capacité des acteurs à coopérer entre eux.

Le mot « communauté » est central dans l'image que les acteurs se renvoient d'eux mêmes. Beaucoup des *coworkers* n'ont pas forcément l'envie de s'investir dans la vie d'une collectivité. Cependant, cette notion d'échange et d'interconnaissance séduit beaucoup de membres qui choisissent de rester pour cet aspect.

La coopération et le développement de savoir-faire

Le développement de la coopération est central dans le projet de CASACO. Les salariés utilisent la connaissance qu'ils ont de chacune des compétences des membres pour faciliter la mise en relation et les temps de formation entre pairs.

« Nous notre rôle de salarié, c'est vraiment d'être facilitateur et de bien connaître tout le monde, tous les profils pour faire en sorte que, déjà que les nouveaux soient intégrés sur le même plan que les anciens et ensuite mettre en réseau là où y a des réseaux à mettre en place. Quand y a une personne qui vient et qui dit, je bloque sur tel truc, c'est toujours positif quand on peut dire va voir telle personne, elle s'est déjà posé cette question ou est sa compétence. (...)Nos membres ils coopèrent ensemble, c'est aussi la valeur ajoutée de la vie de ce lieu, c'est en fait les gens, ils vont trouver des compétences chez les autres, que eux n'ont pas, et ils vont coopérer, répondre ensemble à des appels d'offres ou j'en sais rien, à des clients ou apprendre tout simplement, en terme de formation tout au long de la vie au contact des autres. Ça on le valorise, en fait on en parle tout le temps parce que c'est ce qui fait que CASACO est CASACO". (Alice, salariée)

Cet aspect est ressenti par chacun des membres que nous avons pu interroger. Le fait que les compétences des membres soient très hétérogènes en fait donc un atout important pour la formation de chacun. Les membres peuvent donc avoir recours les uns aux autres pour acquérir de nouvelles compétences même s'ils n'en soupçonnaient pas l'utilité.

« Ici, il y a beaucoup de domaines différents. C'est très sympa de découvrir ce qu'ils font mais je ne pensais pas que cela serait utile au niveau professionnel. En fait, quelqu'un qui faisait de l'accompagnement à l'innovation voulait réorienter son action vers les entreprises et nous a proposé quatre ateliers pour roder sa méthode. C'est gratuit et je trouve ça génial. On s'aide les uns les autres. Les autres ne sont pas dans les mêmes domaines mais ce n'est pas gênant. On s'explique les choses, lui apporte sa méthode. » (Brigitte, associée)

Le rôle transformateur de CASACO et le développement des capacités citoyennes

Il y a une volonté autour des différents évènements, de révéler les singularités de chacun, dans tous les domaines : travail, sport, lectures ou films préférés, activités associatives comme le mardi Casaco sur la voix ou les speed-meetings pour pousser à se rencontrer et se présenter.

Cet espace-temps de révélation de l'originalité est le terreau de la possibilité d'agir en commun dans le cadre d'une agora où les différences stimulent l'échange et par là la création d'une communauté politique plutôt que d'une communauté d'intérêts. Il n'est pas étonnant qu'aux différentes assemblées, la question du « droit de faire » ait été évoquée, en particulier par les membres les plus récents de la communauté pour lesquels cette convergence relativement peu fréquente, les pousse à se demander s'il est vraiment possible d'aller « jusqu'au bout » de l'expérience, c'est-à-dire de pouvoir agir en commun.

Cet aspect communautaire mettant en avant les capacités collectives a des conséquences directes sur les parcours individuels. Grégoire met en avant les transformations et les ruptures dans les parcours de vie que peuvent souvent engendrer l'intégration à cette communauté :

« Non certains profils restent ici car c'est un lieu où l'on s'épanouit, ce lieu a capté des gens qui étaient en recherche de cela. Il y en a pas mal qui sont arrivés là en raison d'une transition personnelle ou un accident, un virage dans leur vie, leur femme est partie, ils ont changé de métier, des gens qui se cherchent, en transition personnelle. (...) Oui, des gens disent qu'ils se sont transformés en venant ici. J'ai eu une discussion avec une professeur des écoles qui cherche à développer une activité avec des supports et on se retrouvait sur le fait qu'on avait réussi à rassembler des points communs. Moi, je suis venu ici parce que j'aimais bien l'impression 3d et il m'est apparu que mon activité de chef de projet en informatique contribue à l'activité du FAB LAB. Finalement 1,5 an plus tard, je fais de la gestion sur un projet qui me passionne. Ce n'est plus un hobby. Je n'avais pas vu. Je ne suis pas arrivé pour cela au début et plusieurs personnes m'ont parlé aussi de transition depuis qu'ils sont ici. » (Grégoire)

7. Les liens avec les politiques publiques

Le développement des tiers lieux accompagne l'application des politiques publiques aux différentséchelons du territoire.

CASACO s'inscrit dansla loi sur l'ESS du 31 juillet 2014 car ce tiers lieu collaboratif est une entreprise sociale. Une entreprise sociale est une entreprise qui crée du changement social au travers un modèle économique viable et repose sur plusieurs piliers : une finalité sociale, un projet économique viable, une lucrativité limitée et une gouvernance démocratique. Sa finalité repose sur une réponse à un besoin social, sociétal et/ou environnemental mal ou peu satisfait par le marché. Selon les termes de la loi (article 2 de la loi), l'utilité sociale est définie par un des trois critères définis que sont :

- l'apport d'un soutien à des personnes en situation de fragilité, soit du fait de leur situation économique ou sociale ou de leur situation personnelle,[...] état de santé ou leur besoin en matière d'accompagnement social ou médico-sociale
- la contribution à la lutte contre les inégalités sanitaire, économique, culturelles, sociales, éducatives, citoyennes et concourir au développement du lien social, au maintien et au renforcement de la cohésion du territoire
- la participation au développement durable

Ce tiers lieu est donc une entreprise sociale qui a pour finalité de concourir à la mise en oeuvre des politique d'emploi, des politiques sociales, et des politiques de développement durable à différents échelons du territoire.

Dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, la France s'est fixée des objectifs ambitieux pour engager la transition vers une économie circulaire. "Une feuille de route de l'économie circulaire" est sortie le 23 avril 2018.

Ce concept d'économie circulaire a officiellement fait son entrée dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015. C'est un objectif national et comme l'un des piliers du développement durable. Cette loi a donné la définition suivante pour l'économie circulaire (code de l'environnement, article L.110-1-1):

« La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets ».

CASACO est donc identifié comme partenaire par les acteurs publics aux différents échelons territoriaux. Ce lieu participe à la création d'emplois pour sa structure et au soutien à la création et la pérennisation de l'activité économique sur le territoire. Ainsi il concourt à la cohésion sociale de la ville et plus largement du territoire mais aussi au développement durable par des pratiques respectueuses de l'environnement : un mode de consommation responsable et citoyen par des

actions telles que l'éco mobilité et le non-gaspillage de l'eau, des fournitures, la promotion de mode de consommation alimentaire (la ruche qui dit oui, etc...)

Cette initiative utilise l'outil numérique à haut débit et s'inscrit également dans le cadre de la loi sur la transition numérique.

Casaco génère donc des externalités positives qui viennent renforcer les solidarités de territoire et apportent des réponses à des enjeux multiples : créer du lien social, partager et échanger autour de projets communs, rompre l'isolement des travailleurs indépendants, mutualiser des ressources matérielles et des services... Cette dynamique collective de coworking favorise un développement économique de proximité associé à des préoccupations environnementales et d'accès au numérique.

Les services inhérents aux modèles de financement de ce tiers-lieu sont en eux-mêmes innovants. Ils mettent à disposition du plus grand nombre un environnement de consommation, de création et de productions inédites. C'est par le partage et la production de biens communs avec des individus hétérogènes, que ce tiers-lieu permet de générer de nouveaux services à valeurs ajoutées pour le territoire.

L'implantation de CASACO sur la commune de Malakoff

Malakoff est une municipalité communiste. Jacqueline Belhomme, la maire de la commune, soutient le projet de ce coworking. Cette initiative s'inscrit en cohérence avec les lignes politiques de la ville : démocratie locale et co-construction citoyenne y sont prônées. En effet, la municipalité a pour compétences territoriales : la mobilité durable⁷, l'organisation des services publics de proximité, l'aménagement de l'espace et le développement local.

« Cela a été reconnu par la mairie. Elle ne comprenait pas au début le coté tiers lieux. Ici, c'est une mairie communiste. Ils voyaient arriver des startupers alors chez les communistes! depuis les années 30 en 40-45 c'est autre chose. Cela reste le dernier bastion communiste. Au début, le coté startupers, coworking, ce n'était pas gagné!!! Il a fallu expliquer que c'était un moyen d'organiser de l'économie, une coopérative. On parlait donc bien d'économie et on s'est rencontré. Le fait que la mairie nous soutient et qu'elle s'engage dans un deuxième projet comme cela !!! Elle annonce maintenant qu'elle à plusieurs tiers lieux dans la ville. Ils en sont très fiers et aujourd'hui. C'est revendiqué, c'est une propriété collective donc cela a un sens politique très fort pour la mairie". (Entretien avec Grégoire)

Corinne Parmentier est l'adjointe au Maire en charge de l'économie locale, économie sociale et solidaire, commerce, emploi et formation. Sa nomination en qualité d'adjointe laisse à voir la place laissée au champ de l'économie sociale et solidaire sur la commune.

Cette dimension fait partie de la stratégie politique des élus qui affichent leurs objectifs : promouvoir l'ESS, favoriser l'existence et le développement des structures alternatives (les tiers-

L'écomobilité repose donc sur l'application et le développement de principes d'organisation et de technologies qui favorisent les modes de déplacements alternatifs et doux (marche à pied, vélo), les <u>transports</u> en commun et la réduction des <u>émissions</u> de polluants et de <u>gaz à effet de serre</u>.

⁷La mobilité durable concerne tant l'urbanisme, les infrastructures et l'organisation du réseau de transport, que les <u>applications</u> technologiques ou encore la sensibilisation et l'éducation des populations.

lieu, Fablab, AMAP, ressourcerie etc.), encourager le développement des formes coopératives et d'économie collaborative.

Elle porte le projet de CASACO dans l'espace public en communiquant sur la structure et sur un autre tiers lieu, "la Tréso", née dans les locaux de CASACO :

Présentation du projet sur le site de la mairie : "Mise en œuvre d'un « Tiers-lieu de créations artisanales », centré sur le culinaire et la fabrication (artisanale et 3D). Le projet est porté par une SCIC, la municipalité entame une réhabilitation conséquente d'un bâtiment dont elle est propriétaire (ancienne trésorerie municipale) et qu'elle mettra à disposition de la SCIC moyennant un loyer modéré au regard du prix du marché. Le projet a bénéficié de financements multiples (Département des Hauts-de-Seine, Fonds d'investissement métropolitain, Région Ile-de-France). Le tiers-lieu devrait ouvrir au printemps 2019."

"Soutien au développement du tiers-lieu coopératif comme Casaco, existant sous forme de SCIC, installé depuis 2014 dans des locaux situés dans une zone de projet urbain de manière temporaire (3 ans), et dont le maintien est en cours de décision."

Ainsi, la politique communale vise le maintien d'un niveau de réponses sociales dans l'accès aux services publics locaux ainsi que l'attachement aux valeurs émancipatrices, solidaires et respectueuses de l'environnement. Le renforcement de ses actions est dirigé vers une transition écologique⁸.

Aujourd'hui CASACO est reconnu dans sa fonction économique, sociale et culturelle à Malakoff.

« On est souvent interrogé et consulté. La Mairie nous invite à tous ses événements. Par exemple, il y a des consultations sur le développement urbain de la ville, on est invité, on y participe ou sur l'ESS, c'est pareil, on essaie d'y participer. La mairie nous identifie aussi en tant que vivier de compétences, c'est déjà arrivé que des agents de la ville viennent nous voir en nous disant « vous ne connaîtriez pas un photographe, j'en sais rien, enfin quelqu'un qu'ils pourraient solliciter parce qu'ils sont à la recherche d'un profil particulier. Nous, c'est dans nos relations avec la ville, on veut être ouvert sur la ville, on a organisé des événements ouverts sur la ville, on travaille notre entente. » (Alice, salariée)

La politique départementale en faveur de l'économie collaborative

CASACO est soutenu également par le département des Hauts de Seine et a reçu une subvention au démarrage⁹.

« La solidarité est un axe fort de la politique départementale » affirme Patrick Devedjian, Président du Conseil Départemental des Hauts de Seine, issu du parti républicain.

Le département est l'un des principaux acteurs de la cohésion sociale. L'action sociale est la première de ses responsabilités. L'accompagnement et le soutien apportés aux les personnes âgées, handicapées, en recherche d'emploi et aux familles relèvent de la compétence du département.

9 http://www.hauts-de-seine.fr

_

⁸Malakoff Infos, Edito avril 2018

Le dynamisme économique et le soutien à l'emploi font partie des orientations politiques du département: aide à la création d'entreprises, développement à l'international ou encore l'accompagnement financier des PME.

Entre 2010 et 2015, le Département s'est engagé en faveur de l'économie sociale et solidaire dans l'objectif d'apporter des réponses à des besoins peu ou non couverts sur le territoire des Hauts-de-Seine, y compris en matière de création d'emplois. Il crée un conseil départemental de l'économie collaborative en 2011. Ce dernier a soutenu68 projets à hauteur de 3 531 189 \in dont celui de CASACO en 2014 et lui a attribué un financement à hauteur de 65 000 \in 10.

Dans le cadre de sa politique de retour à l'emploi, le conseil départemental soutient les bénéficiaires du RSA en les aidant à construire leur projet professionnel, à se former ou à créer leur activité. En partenariat avec le département, CASACO va prochainement proposer ses services à des bénéficiaires du RSA. En effet, pour le département, l'économie collaborative peut être un levier d'actions supplémentaires pour répondre aussi aux besoins de publics en difficulté, accompagnés par les services du Département.

Le département soutient politiquement les tiers-lieux collaboratifs, comme les espaces de coworking, les fablabs ou les télés centres qui sont des leviers d'innovation économique car ils assurent des ponts avec d'autres acteurs socio-économiques locaux implantés sur leur territoire : associations, collectivités territoriales, Amap...

Ils favorisent l'attractivité des communes qui les entourent en apportant aux travailleurs indépendants et aux PME des solutions d'hébergement économiques et de proximité. Quarante tiers-lieux existent dans l'ouest francilien dont deux tiers-lieux ont été créés dans les Hauts-de-Seine avec le soutien du Département : CASACO à Malakoff et Sceaux Smart à Sceaux.

L'économie collaborative constitue un levier de redynamisation des territoires et les élus peuvent jouer un rôle de facilitateur dans le développement de ces projetsde tiers-lieux qui insufflent une dynamique territoriale.

La politique de la région Ile de France

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, Article 2 : le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) définit les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire, en s'appuyant notamment sur les propositions formulées au cours des conférences régionales de l'ESS. Le projet de schéma est élaboré par la Région en concertation avec les métropoles et les intercommunalités et fait l'objet d'échanges avec les chambres consulaires.

Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation définit la feuille de route de la région pour 5 ans en matière d'aides aux entreprises, comme le soutien à l'internationalisation, à l'investissement immobilier et à l'innovation, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional.

_

¹⁰http://www.hauts-de-seine.fr/economie-emploi/economie-collaborative/la-politique-departementale-en-faveur-de-leconomie-collaborative/

Ce schéma comporte ainsi un volet dédié à l'économie sociale et solidaire. Ie volet a été adopté par le Conseil régional d'Ile-de-France le 14 décembre 2016 et approuvé par le Préfet de région par arrêté n°2016-12-26-024 du 26 décembre 2016 publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

La région est donc responsable de la définition des orientations en matière de développement économique et reçoit une compétence exclusive pour définir les régimes d'aide et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la région, y compris à des entreprises en difficulté (art. L. 1511-2). Elle élabore aussi des programmes d'actions et des dispositifs spécifiques pour appuyer l'ESS et renforcer ses impacts positifs sur leur territoire.

La politique régionale en Ile de France en faveur de l'ESS se décline à travers 6 principaux leviers d'intervention :

- Appuyer la structuration des réseaux des tiers lieux sur les territoires
- Soutenir la création et le développement des structures de l'ESS
- Porter des actions de sensibilisation à l'ESS sur le territoire
- Encourager la coopération économique
- Accompagner le développement de l'innovation sociale
- Développer les achats responsables

Ainsi la Région Ile de France souhaite favoriser l'émergence et le développement de tiers-lieux, particulièrement dans les espaces ruraux, périurbains et Politique de la ville. L'objectif, affiché dans la stratégie régionale est de disposer de 1.000 tiers lieux sur le territoire à l'horizon 2021.

CASACO a bénéficié également du soutien de la région au démarrage de son projet.La région a saisi l'intérêt pour le développement économique de tels espaces ainsi que pour ses politiques de développement du numérique et du télétravail diminuant le nombre de trajets domicile-travail.

Pour la région, le développement des tiers-lieux est un moyen concret et rapide d'améliorer les conditions de travail et de vie des personnes en :

- Créer un maillage territorial équilibré de tiers-lieux à l'échelle régionale,
- Accompagner l'entrepreneuriat en offrant des petites surfaces de travail aux baux flexibles, et en répondant aux évolutions actuelles du monde du travail (multiplication des travailleurs free-lance, essor des méthodes de travail collaboratives, télétravail...),
- Désenclaver des territoires avec la création ou le maintien d'activités économiques dans des territoires ruraux ou périurbains,
- Apporter des services de proximité : THD, wifi, salle(s) de réunion, domiciliation, formation, événementiel, conciergerie, télémédecine...,
- Permettre une meilleure conciliation des vies professionnelles et personnelles en offrant aux Franciliens une alternative au télétravail à domicile,
- Lutter contre la fracture numérique, notamment dans les zones encore mal desservies par le Très Haut Débit,
- Réduire les gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail, désengorger les transports routiers et ferrés et diminuer les émissions de CO₂.

La région est à l'initiative d'un collectif de tiers lieux et a mis en ligne sur son site une cartographie de ces lieux par commune avec différentes icônes représentant les spécificités de ces espaces de travail¹¹.



Espaces de coworking : espace de travail partagé, porté par une communauté d'utilisateurs (indépendants, micro-entrepreneurs, start-up qui y travaillent de manière collaborative)



Bureaux mutualisés : bureaux partagés équipés de services comme les télécentres et centres d'affaires.



Micro-working : espaces en gare équipés de prises électriques, USB et de connexion wifi pour pouvoir travailler

CASACO figure sur la cartographie mais revendique sa spécificité par son approche collaborative et son statut de SCIC..

« Les tiers lieux ? Il y a un réseau de tiers lieux qui existe, dont on fait partie, après nous on est indépendants (...) Il y en a qui se constituent, par exemple, le collectif des tiers lieux en Ile de France. C'est un collectif qui réunit plusieurs tiers lieux, quelque chose qui a été impulsé en lien avec la région Ile de France. » (Alice)

« Il y des gens qui ne font que louer des bureaux et voilà! D'autres mettent des efforts dans l'animation pour construire cette communauté. Les personnes viennent d'abord pour le bureau, internet, la machine à café et le chauffage! (rire) Ensuite, il y a de la coopération, c'est plus de l'affectif, des amis...euh Si on fait que de la location de bureau. Des personnes ont fréquenté des lieux de coworking et se sont arrêtés ici parce que, clairement, il y avait autre chose. Dans d'autres espaces, c'est un peu froid. » (Grégoire)

8. Territoire et typologie de partenariat

Le Tiers-Lieu est une manière d'articuler les différentes ressources d'un territoire afin de générer de nouvelles valeurs.

Caractéristiques du territoire

CASACO est implanté sur la commune de Malakoff, à la périphérie de Paris en zone urbaine.nLa population dénombrée en 2014 par l'INSEE¹²s'élève à 30428 habitants.Le taux de chômage des personnes entre 15 et 64 ans est de 12% par rapport à une moyenne nationale de de 8,9 % (source INSEE: dernier trimestre 2017) soit un taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale.

¹¹https://www.iledefrance.fr/coworking

¹²www.**insee**.fr

De plus, l'implantation du coworking a été réfléchie en raison de l'absence de ce type de service sur cette commune.

Depuis la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, dite loi MAPTAM, les découpages territoriaux et les compétences aux différents échelons ont été modifiés.



Depuis 2016, Malakoff fait partie de « la Vallée sud-Grand Paris », l'un des douze territoires de la Métropole du Grand Paris avec 10 autres communes : Bagneux, Châtillon, Montrouge, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Bourg-la-Reine, Sceaux, Le Plessis-Robinson, Châtenay-Malabry et Antony. Le territoire est administré par un Établissement Public Territorial (EPT). Le territoire prend en charge deux catégories de compétence :

- des compétences obligatoires, fixées par la loi : assainissement de l'eau ; gestion des déchets ménagers et assimilés ; équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial ; politique de la ville ; action sociale d'intérêt territorial ; Plan local d'urbanisme ; Plan climat air énergie
- des compétences partagées avec la Métropole : aménagement, développement économique, et habitat.

« Sur un territoire identifié, le Tiers-Lieu est une interface ouverte et indépendante permettant l'interconnexion ainsi que le partage de biens et de savoirs. »

Typologie des partenaires

Avant de pouvoir dresser une typologie des partenaires nous allons nous appuyer sur la définition du partenariat selon C. Merini

C'est en 1993 lors d'un colloque à l'INRP¹³ que les équipes de recherche travaillant la question se sont accordées à définir scientifiquement le partenariat comme : " le minimum d'action commune négociée " (Zay, Gonnin-Bolo (dir.), Landry, Mérini, 1995). Définir le partenariat ainsi, permet de le démarquer du sponsoring ou du subventionnement, de la sous-traitance et de la délégation qui ne font l'objet d'aucune négociation mais d'une commande ou d'un mandat pour agir au nom de... Le partenariat reste, pour nous, une action co-élaborée inscrite dans l'intervalle de deux ou plusieurs organisations, et qui vise à résoudre une problème reconnu comme commun (Mérini, 1994), ceci à partir des différences de chacun dans une recherche de complémentarité. [...]Au début d'une collaboration, seul le problème à résoudre et la volonté d'agir conjointement sont communs, on ne peut pas à proprement parler d'objectifs ou encore moins d'intérêts communs. Les objectifs sont négociés sur la base de ce problème de départ puis opérationnaliser.

_

¹³Corinne Mérini, Laboratoire Processus d'action des enseignants déterminants et impact de l'IUFM d'Auvergne, Maître de conférences à l'IUFM Versailles nature et limites des partenariats éducatifs http://www.adbdp.asso.fr/index.php/la-doc/cr-journees-d-etude/50-introduction/281-natures-limites-partenariats

Ainsi la relation partenariale ne peut se comprendre sans expliquer la nature du lien de coopération qui lie les acteurs de cette relation. CASACO travaille avec des partenariats publics et privés pour pouvoir exister. Les Partenaires publics sont la région Île de France, le département des Hauts de Seine et la ville de Malakoff.

Le réseau de partenariat public, privé et adhérent

La structure a bénéficié du soutien financier et matériel de la commune, du Département, de la Région, de France Active, de la Nef, de l'Etat et de ses fondateurs.

Au-delà des subventions au démarrage, un portage politique continue de s'exercer par les acteurs publics. Le gérant de CASACO est le responsable du collectif régional des tiers lieux en Ile de France. En se positionnant stratégiquement dans l'espace public, CASACO peut expliciter ce modèle économique et l'impact social, sociétal, environnemental et économique qu'il génère. Ce tiers lieu a acquis la reconnaissance des acteurs publics et participe au débat.

Ainsi CASACO a des effets de transformation sur la société, sa stratégie vise à faire remonter les besoins du territoire et promouvoir son modèle.

Les clients-partenaires sont des partenaires car ils sont utilisateurs de l'offre de service. Ils sont dénommés membres adhérents. Ces clients et utilisateurs des entrepreneurs, sont travailleurs autonomes, (développeurs, graphistes, experts en communication, innovation, coachs, traducteurs, photographes, designers...), des gérants de coopératives, des dirigeants associatifs, des porteurs de projet, citoyens. Ils ont tous un réseau professionnel qu'ils mettent à disposition des autres. Plus de 140 membres sont partenaires de CASACO. Ces personnes ont des statuts nomades ou résidents.



Ils payent une cotisation pour faire vivre la coopérative. Les membres adhérents de la tribu par le paiement de l'adhésion permettent aussi la viabilité de la coopérative et de la communauté.

Des clients extérieurs à la tribu viennent pour de la location de salle (exemple : le Crédit Mutuel, Orange). Les prix appliqués à ces clients permettent d'accueillir d'autres partenaires sans contrepartie financière et ainsi d'équilibrer les comptes de la coopérative.

La banque populaire Rive de Paris, Smurfit Kappa, la NEF société coopérative de finances solidaires sont des partenaires financiers indispensables au fonctionnement de la SCIC.

Les membres de la tribu

« Sens anthropologique : dans les sociétés primitives, groupe social sur un territoire se réclamant de la même souche, composé d'unités autonomes plus petites généralement fondées sur la parenté, qui bénéficie d'une autorité politique. Synon. clan, ethnie, peuplade. » ¹⁴ Cette dénomination est ainsi porteuse de sens et de signification.

Sont membres de la tribu les membres qui s'inscrivent dans la durée. CASACO est une coopérative mais souhaite apporter une culture collaborative et coopérative en partant du principe culturel d'une tribu. Elle utilise des objets pour symboliser des règles collectives dont le calumet de la paix pourfaire circuler la parole de manière équitable, des tasses à café nominatives etc...

Cette symbolique affiche l'appartenance de chacun à ce lieu. Les membres développent ainsi une identité de groupe et portent des valeurs de solidarité d'entraide et de partage. Cette dimension culturelle permet de faciliter les échanges entre les personnes. Tous ces partenaires adhérents apportent des compétences partagées dans différents secteurs d'activités.

Il est ainsi possible de considérer que les adhérents et membres de la tribu sont eux aussi partenaires car certains finissent par mener des projets professionnels ensemble et développent leur activité professionnelle.



Une chercheuse est également membre de la tribu et mène un travail sur ce lieu

« Le Tiers-Lieu génère un langage commun et ré appropriable entre des mondes différents et parfois contradictoire. » ¹⁵

Ces membres ont pour certains apporté leur soutien technique et leur appui au développement de la coopérative : Week Mee devenu REESTART et la société EUROSCOP.

Les membres adhérents et sociétaires participent aux décisions politiques de « la tribu » mais aussi aux décisions concernant la gestion logistique et financière de la SCIC. Ils apportent une contribution financière supplémentaire en achetant des parts sociales de la coopérative et donnent un avis consultatif à la gérance.

Les membres gardiens vont rendre service à CASACO et à sa communauté, en effectuant des travaux dans les locaux Ils peuvent être aussi membre adhérent et sociétaire ou seulement membre adhérent. Ce sont des échanges monétaires sous forme de troc car en contrepartie ils gagnent des heures de coworking.

¹⁴Centre national de ressources textuelles et lexical (CNRTL)

^{15 «} Manifeste des tiers lieux » http://movilab.org

Des partenaires hybrides

Il existe des partenariats avec des liens non monétaires comme la mise à disposition de locaux. Ils sont proposés à certains partenaires qui partagent des valeurs de solidarité, d'entraide, d'émancipation

- Culture 21 association de culture populaire n'est pas membre de la tribu
- La ruche qui dit oui propose, toutes les semaines, d'acheter de la nourriture en circuit court. Le mouvement des ruches a pour objectif de mettre en place un réseau de relations commerciales transparentes sur les marges et les rémunérations. La ruche est hébergée par CASACO et propose son marché de produits fermiers et d'artisanat local aux membres et aux habitants et à toute personne intéressée par ce service de proximité. C'est une manière aussi pour les personnes de s'informer sur les moyens de consommer autrement, plus juste et plus durable. Elle travaille avec 27 producteurs locaux et compte approximativement 1300 personnes inscrites à l'année. La responsable est membre de CASACO.
- Le Fab Lab associatif et ses « fabriqueurs » regroupent une cinquantaine d'adhérents. Les responsables associatifs sont membres adhérents et sociétaires pour certains Des activités périscolaires y sont proposées : de la construction technologique, de l'initiation à l'outil numérique et à l'impression 3D. Ce projet en collaboration avec la municipalité permet la fréquentation de ce lieu aux enfants de Malakoff :
 - « C'est la mairie qui est venue nous chercher. A Malakoff, les enfants n'ont plus le droit de rentrer en bus dans Paris pour des questions de pollution et les enfants n'ont pas le droit de prendre le métro à cause du plan Vigipirat. En gros, les enfants de Malakoff n'ont plus le droit de faire grand-chose. Il y a une offre pléthorique de culture, de sport, de sorties en périscolaire. On est à 200 m du périphérique mais bon. S'il faut qu'ils y aillent à pieds! Ils encouragent une offre locale sur les activités périscolaires. Cela fait un lien avec la ville et nous avons développé avec les élus des liens" (Grégoire)

« La Tréso» est un autre tiers lieu, actuellement en création. Il est né grâce à des membres de CASACO. Il proposera différents ateliers de fabrication et d'expérimentations culinaires, technologiques...

Conclusion

Casacos'inscrit dans l'économie sociale et solidaire. Cette organisation a mis en place une gouvernance collégiale démocratique, une hybridation des ressources entre subventions et prestations économiques formalisées, échanges de temps et mutualisations de moyens et de savoirs, s'inscrivant dans les grands principes tels que les a défini JL Laville.

L'innovation provient de réponses à de nouveaux besoins qui sont particuliers à l'époque et au territoire, comme le développement de travailleurs indépendants, qui ont de nouveaux besoins d'échanges et de mutualisation et l'étalement des bassins d'emplois qui justifie le développement du télétravail dans des lieux équipés en conséquence.

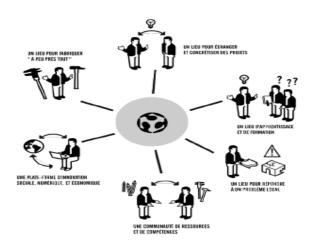
Ces espaces de Coworking sont en pleine expansion mais Casaco est unanimement cité comme particulièrement propice au développement du lien social et économique.

Nous avons pu observer que Casaco est une initiative innovante qui s'est largement ouverte sur son territoire puisqu'elle cherche a susciter la participation de la population locale par la mise en place de nouvelles activités (La tréso, les fabriqueurs...).

Au fil des entretiens, nous avons pu ressentir l'aspect communautaire et l'adhésion à des valeurs communes portés par des adhérents cherchant à combattre l'isolementau travail. En revanche cette communauté forte a pour corolaire un entre soi sociologique assez marqué. Les membres semblent assez conscients de cette problématique et envisagent de corriger ce biais par des dispositifs d'accueils de personnes au RSA.

Pour finir, CASACO propose une réponse originale à l'isolement provoqué par l'émiettement du travail. En retrouvant un collectif de travail les adhérents semblent retrouver un sens à leur activité.

« Les gens viennent d'abord les ressources après ils restent pour la coopération puis ils y trouvent l'aspect affectif¹⁶ »



¹⁶Grégoire membre historique